



NOTE   L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS ANNEXE   LA NOTE D'INFORMATION ET AUX STATUTS

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-apr s des informations compl mentaires relatives   la note d'information et aux statuts. Ce document est indissociable de la documentation qui vous est remise au moment de votre souscription.

1/ Nomination d'un D positaire :

La loi du 12 juillet 2013 transposant la Directive Europ enne dite AIFM oblige les soci t  civiles de placement immobilier   se doter d'un d positaire. Conform ment   cette obligation, la soci t  de gestion a proc d  sur appel d'offres   la d signation de CACEIS BANK FRANCE (groupe Cr dit Agricole) en qualit  de d positaire de Grand Paris Pierre.

2/ Actualisation de la note d'information et des Statuts – Table de concordance :

La num rotation des articles du COMOFI et du RG AMF a  t  r cemment modifi e. Vous trouverez ci-dessous le tableau de concordance des articles mentionn s dans la note d'information et les statuts de la SCPI.

Code Mon�taire et Financier		R�glement AMF	
Ancien article	Nouvel article	Ancien article	Nouvel article
L214-50	L214-114	422-13	422-200
L214-59	L214-93	422-14	422-01
L214-51	L214-86	422-36	422-218
L214-55	L214-89	422-37	422-218
L214-78	L214-109	422-38	422-219
L214-75	L214-105	422-39	422-220
L214-76	L214-106		
R214-125	R214-138		
R214-116	R214-157		
R214-143	R214-160		

3/ ERRATUM :

Au troisi me alin a de l'article 23 des statuts relatif au remplacement de la soci t  de gestion par les associ s r unis en assembl e g n rale, il convient de faire r f rence aux cas  nonc s   l'article 15 et non pas   l'article 14 comme  nonc  par erreur.

4/ Taxe sur la Valeur Ajout e :

Le taux normal de la taxe sur la valeur ajout e est pass  de 19,60%   20%   compter du 1er janvier 2014. Depuis cette date, le montant TTC des r mun rations pr vues   l'article 18 des statuts est donc calcul  en faisant application du taux d'imposition de 20% d sormais en vigueur.